

## QUIZ DU CHAPITRE 1

**1. De quand date la première loi de santé publique ?**

- a. 1892.
- b. 1902.
- c. 1912.

**2. « Préventif » se réfère à la période :**

- a. avant la maladie.
- b. pendant la maladie.
- c. après la maladie.

**3. « Curatif » se réfère à la période :**

- a. avant la maladie.
- b. pendant la maladie.
- c. après la maladie.

**4. Sur quelle période a-t-on favorisé le curatif au détriment du préventif ?**

- a. L'Antiquité.
- b. La Renaissance.
- c. Le XX<sup>e</sup> siècle.

**5. Que fait la loi du 26 janvier 2016 ?**

- a. Elle crée l'Agence nationale de santé publique.
- b. Elle réaffirme le rôle du maire en cas d'épidémie.
- c. Elle propose 100 objectifs de santé publique à atteindre.

**CORRIGE**

1. b. ; 2. a. ; 3. b. ; 4. c. ; 5. a.

## QUIZ DU CHAPITRE 2

### 1. Le rôle central du ministère de la Santé est de :

- a. mesurer l'État de santé de la population.
- b. donner des autorisations d'ouverture d'établissements médicaux et d'officines.
- c. analyser les données et faire apparaître les priorités.
- d. élaborer des plans de santé pluriannuels pour traiter les problèmes mis en évidence.

### 2. Quel est l'intérêt d'une politique de santé nationale par rapport à une politique de santé régionale ?

- a. Assurer l'égalité de tous les citoyens.
- b. Être au plus près des problèmes de santé des concitoyens.
- c. Garantir un même niveau de prestations sur tout le territoire.
- d. Répondre aux besoins sociaux particuliers régionaux.

### 3. Quel est l'intérêt d'une déclinaison régionale d'une politique de santé nationale ?

- a. Assurer l'égalité de tous les citoyens.
- b. Être au plus près des problèmes de santé des concitoyens.
- c. Garantir un même niveau de prestations sur tout le territoire.
- d. Répondre aux besoins sociaux particuliers régionaux.

### 4. Les politiques sanitaires de l'Union européenne ont un caractère subsidiaire. Cela signifie :

- a. qu'elles s'imposent aux membres de l'Union européenne.
- b. qu'elles complètent les politiques nationales.
- c. qu'elles sont prioritaires sur les politiques de santé des États membres.
- d. que l'Union européenne est compétente lorsque la coordination au niveau européen constitue la meilleure réponse.

### 5. Les domaines d'actions de l'Union européenne sont :

- a. assurer l'égalité de tous les citoyens de l'Union européenne en matière de santé.
- b. lutter contre les grands fléaux.
- c. éduquer en matière de santé.
- d. surveiller les menaces transfrontalières.
- e. donner des directives de santé aux États membres.
- f. lutter contre la drogue.

### 6. Les fonctions assurées par l'OMS sont :

- a. fixer des priorités de recherche.
- b. assurer une veille sanitaire internationale.
- c. élaborer des plans sociaux pluriannuels pour traiter les problèmes mis en évidence.
- d. piloter les actions sanitaires mondiales.
- e. fournir un appui technique aux États.
- f. fixer des normes et des critères de santé au niveau mondial.

#### CORRIGE

1. a., c., d. ; 2. a. ; 3. b. ; 4. b., d. ; 5. b., c., d., f. ; 6. a., b., d., e., f.

### QUIZ DU CHAPITRE 3

#### 1. Quelle est la relation entre système de soins et système de santé ?

- a. Le système de soins se nomme également système de santé.
- b. Le système de soins s'inscrit dans le système de santé.
- c. Le système de santé est inclus dans le système de soins.
- d. Le système de santé comprend le système de soins.

#### 2. Les acteurs décideurs du système de santé sont :

- a. les pouvoirs publics.
- b. les professionnels de santé.
- c. les acteurs économiques (entreprises et salariés).
- d. les établissements et institutions sanitaires, médico sociaux.
- e. les caisses d'assurance maladie.
- f. les usagers du système de santé.
- g. les assurances maladies complémentaires.

#### 3. Les acteurs effecteurs ou fonctionnels du système de santé sont :

- a. les pouvoirs publics.
- b. les professionnels de santé.
- c. les acteurs économiques (entreprises et salariés).
- d. les établissements et institutions sanitaires, médico sociaux.
- e. les caisses d'assurance maladie.
- f. les usagers du système de santé.
- g. les assurances maladies complémentaires.

#### 4. Les acteurs financeurs du système de santé sont :

- a. les pouvoirs publics.
- b. les professionnels de santé.
- c. les acteurs économiques (entreprises et salariés).
- d. les établissements et institutions sanitaires, médico sociaux.
- e. les caisses d'assurance maladie.
- f. les usagers du système de santé.
- g. les assurances maladies complémentaires.

#### 5. Les acteurs bénéficiaires du système de santé sont :

- a. les pouvoirs publics.
- b. les professionnels de santé.
- c. les acteurs économiques (entreprises et salariés).
- d. les établissements et institutions sanitaires, médico sociaux.
- e. les caisses d'assurance maladie.
- f. les usagers du système de santé.
- g. les assurances maladies complémentaires.

#### CORRIGE

1. b., d. ; 2. a. ; 3. b., d. ; 4. c., e., g. ; 5. f.

## QUIZ DU CHAPITRE 4

### 1. La consommation médicale totale (CMT) :

- a. est composée de la dépense courante de santé (DCS) et de la consommation des soins et des biens médicaux (CSBM).
- b. est composée de la dépense courante de santé (DCS) et de la consommation des services de médecine préventive (CSMP).
- c. est composée de la consommation des soins et des biens médicaux (CSBM) et de la consommation des services de médecine préventive (CSMP).
- d. permet d'avoir une estimation de la consommation globale du curatif et du préventif.

### 2. Les dépenses pour les malades comprennent :

- a. les dépenses de soins pour les particuliers (soins de ville, hôpital, transports sanitaires).
- b. les médecines de santé préventive (interventions individuelles par la médecine du travail, la PMI...).
- c. les dépenses de biens médicaux (médicaments, prothèses, lunettes, consommés en dehors de l'hôpital).
- d. les soins de longue durée (personnes âgées, handicapées).
- e. les indemnités journalières.
- f. la prévention collective et le contrôle sanitaire.

### 3. La Sécurité sociale finance la consommation de soins et biens médicaux (CSBM) à hauteur de :

- a. 20 %.
- b. 35 %.
- c. 50 %.
- d. 75 %.
- e. 90 %.

### 4. Comment se fait la régulation de la demande de santé ?

- a. Par l'ouverture d'officines pharmaceutiques ou de lits en milieu hospitalier, soumise à l'autorisation des agences régionales de santé (ARS).
- b. Avec la fixation du prix des actes ou des produits de santé.
- c. Grâce à la mise en place du parcours de soins coordonnés.
- d. En maîtrisant le nombre et le volume des actes infirmiers et de kinésithérapie réalisés.
- e. Grâce aux médicaments génériques.
- f. Par le biais des participations forfaitaires.
- g. Avec la mise en place de la tarification à l'activité.
- h. En créant des franchises médicales.

### 5. Comment se fait la régulation de l'offre de santé ?

- a. Par l'ouverture d'officines pharmaceutiques ou de lits en milieu hospitalier, soumise à l'autorisation des agences régionales de santé (ARS).
- b. Avec la fixation du prix des actes ou des produits de santé.
- c. Grâce à la mise en place du parcours de soins coordonnés
- d. En maîtrisant le nombre et le volume des actes infirmiers et de kinésithérapie réalisés.
- e. Grâce aux médicaments génériques.
- f. Par le biais des participations forfaitaires.
- g. Avec la mise en place de la tarification à l'activité.
- h. En créant des franchises médicales.

#### CORRIGE

1. c., e. ; 2. a., c., d., e. ; 3. d. ; 4. c., f., h. ; 5. a., b., d., g.

## QUIZ DU CHAPITRE 5

### 1. Un problème de santé publique peut se caractériser par :

- a. une morbidité forte.
- b. une mortalité élevée.
- c. un coût social important.

### 2. Le diagnostic épidémiologique permet :

- a. de mettre en œuvre les campagnes de vaccinations.
- b. d'identifier des problèmes de santé qui affectent la population.
- c. d'évaluer l'importance et la gravité des problèmes de santé, d'analyser les facteurs de cause et dégager les besoins de santé correspondant.
- d. de mettre en place la réforme de l'hôpital relative aux patients.

### 3. Lequel de ces acteurs ne contribue pas à déterminer les priorités de santé ?

- a. Le gouvernement.
- b. Le Parlement.
- c. Le Conseil départemental
- d. Le Haut Conseil de la santé publique.
- e. L'Agence régionale de santé.

### 4. Le projet régional de santé (PRS) comprend :

- a. le cadre d'orientation stratégique (COS).
- b. le schéma régional de santé (SRS) établi pour 5 ans.
- c. le projet régional nutrition santé.
- d. le programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

### 5. Quels sont les domaines de la planification sanitaire ?

- a. Les soins.
- b. La gestion des hôpitaux.
- c. La prévention.
- d. Le secteur médico-social.

#### CORRIGE

1. a., b., c. ; 2. b., c. ; 3. b. ; 4. a., b., d. ; 5. a., c., d.

## QUIZ DU CHAPITRE 6

### 1. Le parcours de soins coordonnés garantit :

- a. une guérison plus rapide.
- b. l'accès à un traitement plus efficace.
- c. une meilleure prise en charge des dépenses de santé.
- d. le choix d'un médecin spécialisé.

### 2. Quels sont les acteurs du système de soins de premier recours ?

- a. La sage-femme.
- b. L'éducateur de jeunes enfants.
- c. Le préparateur en pharmacie.
- d. L'assistant de service social.
- e. L'aide-soignant.
- f. Le puériculteur.

### 3. Un désert médical, c'est :

- a. une zone où peu de gens tombent malades.
- b. une zone en sous-effectif de médecins.
- c. une zone avec peu de pharmacies.
- d. une zone dont on n'a pas les statistiques de santé.

### 4. Dans cette liste, quels sont les établissements de santé privés ?

- a. Les centres hospitaliers universitaires.
- b. Les établissements de santé d'intérêt collectif.
- c. Les centres hospitaliers régionaux.
- d. Les établissements à but lucratif.

### 5. La permanence de soins en établissements de santé est organisée par :

- a. Les agences régionales de santé.
- b. Les agences nationales de santé.
- c. Les agences départementales de santé.
- d. Les agences municipales de santé.

### 6. La certification des établissements de santé, c'est :

- a. une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés effectuée par des professionnels mandatés par la haute autorité de santé (HAS).
- b. une procédure de sécurité, indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle.
- c. une procédure d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins mise en œuvre par les établissements.
- d. une procédure de validité des différents types d'établissement de santé.

### 7. L'accréditation des médecins, c'est :

- a. un dispositif volontaire de gestion des risques médicaux en établissement de santé.
- b. une procédure de recrutement des médecins.
- c. un ensemble de dispositifs visant à la reconnaissance du travail effectué par les praticiens hospitaliers, se concluant par une augmentation des salaires.
- d. une procédure d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des pratiques.

#### CORRIGE

1. c. ; 2. a., c., e., f. ; 3. b. ; 4. b., d. ; 5. a. ; 6. a., c. ; 7. a., d.

## QUIZ DU CHAPITRE 7

### 1. La Loi Kouchner du 4 mars 2002 :

- a. favorise la reconnaissance des droits des malades.
- b. rénove l'action sociale et médico-sociale.
- c. régit les liens entre l'hôpital, les patients, la santé et les territoires.
- d. organise les fondements de la démocratie sanitaire.

### 2. Les associations agréées de représentation des usagers :

- a. permettent l'exercice des droits collectifs des usagers.
- b. renforcent la place des usagers dans les institutions de santé en leur permettant de participer aux décisions qui les concernent.
- c. peuvent enclencher une action de groupe en matière de santé pour permettre aux victimes d'un même préjudice d'obtenir réparation via une seule procédure.

### 3. Quels sont les droits individuels des patients reconnus par le Code de la santé publique (CSP) ?

- a. Le droit à la dignité.
- b. Le droit au respect de la vie privée.
- c. Le droit à l'égal accès aux soins.
- d. Le droit au libre choix du praticien.
- e. Le droit à la liberté d'expression.
- f. Le droit à l'information.
- g. Le droit à signer un contrat de séjour.
- h. Le droit d'accès au dossier médical.

#### CORRIGE

1. a., d. ; 2. a., b., c. ; 3. a., b., c., d., f., h.

## QUIZ DU CHAPITRE 8

**1. La charité est une pratique issue de :**

- a. la noblesse.
- b. la religion.
- c. la monarchie.

**2. Quels sont les droits émanant de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ?**

- a. Les droits sociaux.
- b. Les droits internationaux.
- c. Les droits naturels.

**3. Les bureaux de bienfaisance ont été mis en place pour :**

- a. identifier les pauvres afin de les mettre à l'abri.
- b. porter secours aux plus démunis à domicile
- c. collecter un nouvel impôt.

**4. Que signifie le sigle CCAS ?**

- a. Convention collective de l'action sociale.
- b. Centre communal d'aide et de solidarité.
- c. Centre communal d'action sociale.

**5. La constitution de la Cinquième République énonce que :**

- a. la nation garantit à ses citoyens un niveau de vie suffisant.
- b. le citoyen est seul responsable de sa situation.
- c. la nation garantit un emploi à chaque citoyen.

**6. Quelle est la date de la promulgation de la constitution de la Cinquième République ?**

- a. Le 4 octobre 1945.
- b. Le 4 octobre 1985.
- c. Le 4 octobre 1958.

**7. La notion d'assistance représente :**

- a. la couverture des risques sociaux en contrepartie d'une participation financière.
- b. la couverture des risques sociaux en contrepartie d'un engagement associatif.
- c. la couverture des risques sociaux sans contrepartie.

**8. L'accompagnement social est :**

- a. la prise en charge d'un individu par un travailleur social dans le cadre de son insertion.
- b. le suivi des activités d'une association.
- c. la mutualisation des moyens d'action pour favoriser l'amélioration des conditions de vie sur un territoire.

**CORRIGE**

1. b. ; 2. c. ; 3. b. ; 4. c. ; 5. a. ; 6. c. ; 7. c. ; 8. a.



## QUIZ DU CHAPITRE 9

### 1. La décentralisation permet de :

- a. déléguer le pouvoir central.
- b. transférer le pouvoir central.
- c. dissoudre le pouvoir central.

### 2. Un indicateur est un outil de mesure :

- a. quantitatif.
- b. qualitatif.
- c. temporaire.

### 3. Le diagnostic des besoins sociaux a pour objectif :

- a. de proposer des projets et des actions pour répondre aux besoins de la population.
- b. de financer les actions en faveur des plus démunis.
- c. d'identifier les besoins et les problèmes sur un territoire.

### 4. La loi du 2 janvier 2002 est relative à :

- a. la rénovation de la Sécurité sociale.
- b. la rénovation du système de santé.
- c. la rénovation de l'action sociale et médicosociale.

### 5. Les priorités sociales correspondent :

- a. à l'ensemble des problèmes sociaux sur un territoire.
- b. aux problèmes sociaux les plus importants sur un territoire.
- c. aux inégalités sanitaires et sociales.

### 6. En matière de politique sociale, l'Union européenne fixe :

- a. les budgets à allouer aux ministères des États membres pour répondre aux besoins de la population.
- b. des objectifs à atteindre aux États membres.
- c. la durée de validité de la loi pour chaque État membre.

### 7. À l'échelle régionale, la politique nationale doit :

- a. être adaptée aux besoins spécifiques du territoire régional.
- b. être appliquée strictement sur tout le territoire.
- c. être sélectionnée par la région pour y être appliquée.

#### CORRIGE

1. b. ; 2. a. ; 3. c. ; 4. c. ; 5. b. ; 6. b. ; 7. a.

## QUIZ DU CHAPITRE 10

### 1. Quel est le principal objectif de l'action sociale ?

- a. La promotion de l'accès à la culture.
- b. Le soutien psychologique.
- c. La lutte contre les inégalités sociales.

### 2. L'action sociale est organisée par :

- a. La région.
- b. La collectivité locale.
- c. La nation.

### 3. Les prestations en nature de l'action sociales sont :

- a. Le versement d'allocation.
- b. L'organisation des services à la personne ou à l'enfance.
- c. La mise en place d'actions d'accompagnement social.
- d. La prise en charge financière des services.

### 4. Qui sont les bénéficiaires de l'action sociale ?

- a. Les personnes vulnérables, en situation de difficultés économique et sociale.
- b. Les familles nombreuses qui en font la demande.
- c. Les étudiants et lycéens qui vivent seuls.

### 6. Quel échelon décisionnel prend en charge le pilotage de l'action sociale ?

- a. La région.
- b. Le département.
- c. La commune.

### 7. L'action sociale relève de la seule responsabilité de la commune.

- a. Vrai.
- b. Faux.

### 8. Les limites de l'action sociale sont dues :

- a. aux inégalités sociales croissantes ainsi qu'aux baisses de budgets.
- b. aux augmentations de revenus des ménages.
- c. à la fréquentation des centres communaux d'actions sociales.

#### CORRIGÉ

1. c. ; 2. b. ; 3. b., c. ; 4. a. ; 5. c. ; 6. b. ; 7. b. ; 8. a.

## QUIZ DU CHAPITRE 11

### 1. Une politique sectorielle concerne :

- a. un public précis : femmes, demandeurs d'emploi, personnes âgées...
- b. un domaine précis : emploi, logement, accès aux soins...
- c. un budget précis.

### 2. Une politique transversale permet d'avoir :

- a. une vision globale de la situation d'un individu.
- b. une vision bien précise et détaillée d'un problème.
- c. une estimation budgétaire de la solution à apporter.

### 3. Les politiques sectorielles et catégorielles :

- a. ont totalement disparu.
- b. s'inscrivent désormais dans un ensemble de politiques.
- c. ne sont utilisées aujourd'hui que pour corriger des erreurs.

### 4. Les contrats de ville lient :

- a. Les entreprises et les associations.
- b. La ville et les usagers.
- c. L'État et des partenaires.

### 5. Ces contrats constituent :

- a. un moyen de lutter contre les inégalités sociales par la promotion de l'accès aux droits.
- b. un moyen de restaurer les liens entre les individus, les entreprises et les associations.
- c. un moyen de développement économique, social et culturel

#### CORRIGES

1. b. ; 2. a. ; 3. b. ; 4. c. ; 5. a., b., c.

## QUIZ DU CHAPITRE 12

### 1. L'accompagnement social a pour objectif :

- a. de rendre l'individu plus autonome.
- b. d'assister l'individu pour tous les actes du quotidien.

### 2. L'accompagnement social est réalisé par :

- a. les agents territoriaux.
- b. les juges.
- c. les travailleurs sociaux.

### 3. La nature juridique de l'accompagnement social est :

- a. un contrat qui engage réciproquement.
- b. un acte qui crée des droits pour le citoyen.

### 4. Le diagnostic du territoire est réalisé par :

- a. le conseil municipal.
- b. les travailleurs sociaux.
- c. le centre communal d'action sociale.

### 5. Pour favoriser un bon développement social, il faut prendre en considération :

- a. l'engagement des acteurs locaux.
- b. la volonté des usagers.
- c. les réalités du territoire.

#### CORRIGE

1. a. ; 2. c. ; 3. a. ; 4. c. ; 5. c.

## QUIZ DU CHAPITRE 13

### 1. La politique sociale est pilotée par :

- a. le ministère de la Cohésion des territoires.
- b. le ministère de la Jeunesse et des Sports.
- c. le ministère des Solidarités et de la Santé.
- d. le ministère de la Transition écologique et solidaire.

### 2. Quel est le rôle du centre communal d'action sociale ?

- a. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.
- b. Accueillir les personnes en situation de précarité ou de pauvreté.
- c. Permettre aux habitants de la commune de se rencontrer.

### 3. Le service de la protection maternelle et infantile assure le suivi :

- a. des enfants de la naissance à la majorité.
- b. de la maternité.
- c. des grossesses.

### 4. Les acteurs de la politique sociale sont issus du domaine :

- a. public.
- b. privé.
- c. public et privé.

### 5. Les acteurs du privé peuvent être :

- a. des établissements médico-sociaux.
- b. des associations.
- c. des centres de formation.
- d. des ménages.

#### CORRIGE

1. a., c. ; 2. b. ; 3. b., c. ; 4. c. ; 5. a., b., c.

## QUIZ DU CHAPITRE 14

### 1. Par qui sont financées les politiques sociales ?

- a. les collectivités locales.
- b. les entreprises.
- c. l'État.

### 2. Les recettes prélevées par la collectivité locale auprès du contribuable sont :

- a. la taxe foncière.
- b. la taxe d'habitation.
- c. la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.
- d. l'impôt sur le revenu.

### 3. Quelles sont les collectivités qui perçoivent les dotations pour assumer le coût de la politique sociale ?

- a. Les collectivités locales.
- b. Les collectivités territoriales.

### 4. Les dépenses sociales correspondent à des :

- a. prestations en espèces.
- b. prestations en nature.
- c. prestations de la Sécurité sociale.
- d. avantages fiscaux destinés aux populations vulnérables.

### 5. Un ménage représente :

- a. un couple marié.
- b. les membres de la même famille.
- c. l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

#### CORRIGE

1. a., c. ; 2. a., b., c. ; 3. a. ; 4. a., b., d. ; 5. c.

## QUIZ DU CHAPITRE 15

### 1. Le contexte institutionnel d'un projet, c'est :

- a. un ensemble de lois, de plans ou schémas, de dispositifs ou d'organisations qui structurent l'offre en matière de santé publique, de politique sociale ou de protection sociale.
- b. une cohésion entre toutes les actions locales mises en place à l'échelle régionale.
- c. un ensemble de projets dans le domaine sanitaire et social qui ont des spécificités du fait qu'ils touchent souvent un public fragilisé.

### 2. L'échelon où le projet est mis en œuvre est l'échelon :

- a. national.
- b. local.
- c. régional.

### 3. L'objectif d'un projet peut être :

- a. la sensibilisation.
- b. le management du personnel.
- c. la modernisation.

#### CORRIGÉ

1. a. ; 2. b. ; 3. a, b, c.

## QUIZ DU CHAPITRE 16

### 1. Énumérez les étapes de la démarche de projet dans l'ordre chronologique :

- a. choisir les priorités et définir les objectifs.
- b. analyser la situation.
- c. réaliser le projet.
- d. évaluer le projet.
- e. concevoir le projet.

### 2. Les outils mobilisables pour analyser la situation sont :

- a. la recherche documentaire.
- b. le questionnaire.
- c. l'entretien.
- d. la fiche de projet.
- e. l'observation.
- f. le brainstorming.
- g. le diagramme de PERT.
- h. le diagramme d'Ishikawa.
- i. l'échéancier.

### 3. L'évaluation d'un projet consiste à :

- a. mettre en place les actions.
- b. organiser le projet.
- c. déterminer les principaux axes du projet.
- d. vérifier si le problème est résolu.

#### CORRIGE

1. b., a., e., c., d. ; 2. a., b., c., e., f., h. ; 3. d.



## QUIZ DU CHAPITRE 17

### 1. Les acteurs d'un projet sont :

- a. toutes les personnes qui participent à la mise en œuvre du projet.
- b. tous les bénéficiaires des actions mises en place par le projet.

### 2. Les ordonnateurs sont :

- a. ceux qui exécutent.
- b. ceux qui décident.
- c. ceux qui financent.

### 3. Le commanditaire est :

- a. celui qui est à l'origine du projet.
- b. celui qui contrôle chaque étape du projet.
- c. celui qui recherche les partenaires.

### 4. Les partenaires sont :

- a. internes à la structure porteuse du projet.
- b. externes à la structure qui porte le projet.

#### CORRIGE

1. a. ; 2. b. ; 3. a. ; 4. b.